

Mairie de Beaulieu

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2018

A 20 heures la séance est ouverte. Un Conseiller est absent mais à donné pouvoir. Christine MOULIN est nommée secrétaire de séance.

Les décisions suivantes sont prises :

- 1 – La commune ne préempte pas sur le bien mis en vente au lotissement la Suissèze cadastré section C n° 1044.
- 2 – Une convention est signée avec la Communauté d'Agglomération du Puy pour l'entretien des chemins de randonnées traversant la commune. La communauté gardant le traçage et l'installation des panneaux à sa charge.
- 3 – Un avis favorable est donné pour l'adhésion des communes de Rauret et St Etienne du Vigan au Syndicat des Eaux et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR).
- 4 - Les nouveaux statuts du SEAVR sont approuvés suite à l'intégration de la compétence « eaux pluviales » ainsi que la prise en compte des observations sur la rédaction des dits statuts.
- 5 – Le rapport de la CLET (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté d'Agglomération est approuvée suite à l'impact financier consécutif au transfert des compétences : contingent incendie, petite enfance (partie investissement), support assistance informatique aux communes.
- 6 – Avis favorable sur la reprise de la compétence « support et assistance informatique aux communes » et sur le transfert du personnel. La communauté d'Agglomération ne souhaitant pas conserver ce service (compétence facultative), ce sont les onze communes de l'ancienne communauté de communes de l'Emblavez qui prennent ce service en charge. La communauté d'Agglomération participera financièrement et le reste à charge sera divisé entre les communes concernées.
- 7 – Une subvention exceptionnelle de 300 € est votée au profit de l'association du Tir Sportif pour l'organisation du marché de Noël.
- 8 – Une décision modificative budgétaire est votée afin de pouvoir payer les dernières factures d'investissement de l'année concernant les achats de matériels divers.
- 9 – Un avis favorable est donné sur le programme local d'habitat (PLH). La Communauté d'Agglomération du Puy a élaboré ce programme pour 6 ans sur l'ensemble de son territoire (73 communes). Il permet de guider l'action publique dans la politique du logement.
- 10 – Une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019 est faite auprès des services de l'Etat. Elle concernera des travaux de voirie et d'installation de poteaux incendie.

A 22 heures, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.